

APPEL À CANDIDATURES !



Solimut, l'Union Mutualiste de Groupe issue de la Fédération des Mutuelles de France, organise les Trophées Caractères, les prix des initiatives solidaires des salariés, en partenariat avec le journal Libération.

Partie du constat que la crise de l'emploi que nous traversons peut inciter au recentrage individuel,

Solimut, en partenariat avec le journal Libération, a choisi de mettre en lumière les initiatives solidaires dans le travail pour souligner le courage et la générosité de certains salariés ou dirigeants et pour que chacun puisse s'en inspirer.

Deux particularités distinguent ces trophées de la plupart : ils s'adressent à tous les individus dans leur milieu professionnel (entreprises, collectivités, associations, etc.), quel que soit le poste qu'ils occupent ; la finale nationale prévue en juin, suite aux 6 demi-finales de Brest, Corte, Lille, Lyon, Marseille et Toulouse courant avril, se déroulera sur un espace public à Marseille avec défilé, animations et concert gratuits s'ajoutant à la remise des trophées, pour que le plus grand nombre puisse célébrer la solidarité dans le milieu professionnel de manière festive, populaire et familiale.

Les catégories des Trophées Caractères sont basées sur l'effectif des organisations : moins de 50 salariés, 50 à 500 salariés, plus de 500 salariés. Les 6 demi-finales décerneront les prix des 18 nominés pour la finale. Lors de cette finale, 3 lauréats se verront remettre les prix du jury national auxquels s'ajoutera le prix du public (parmi les 18 nominés, les internautes pourront élire leur lauréat à partir de films courts réalisés sur chacun d'eux à la suite des demi-finales et postés sur le site www.TropheesCaracteres.fr en mai). Un ou plusieurs prix spéciaux pourront éventuellement s'ajouter.

Une candidature est recevable si elle porte une initiative solidaire ayant eu lieu dans un cadre professionnel actuel ou passé (pas de limite dans le temps). Une initiative généreuse, altruiste qui peut s'être illustrée de différentes manières. Par exemple : acte d'entraide à l'endroit d'un ou plusieurs collaborateurs, d'un service ou de l'organisme employeur en difficulté fonctionnelle ou matérielle ; diffusion de la culture ou transmission d'un savoir en dehors du cadre de ses fonctions, au sein de l'organisme employeur ; mise en place d'une action innovante, de développement durable, sociale ou sportive profitant au plus grand nombre au sein de l'organisme employeur ; etc.

Les candidatures peuvent être déposées à titre individuel ou au nom d'un groupe (non organisé ou organisé : département, comité d'entreprise, CHSCT, etc.). Les Trophées Caractères appellent à candidatures : le dépôt des dossiers est ouvert depuis le 20 janvier et se clôture le 20 mars 2014.

Pour obtenir des informations, se porter candidat et suivre l'actualité des Trophées Caractères :
www.TropheesCaracteres.fr